

Règlement du jeu magasin « Foot ou pas foot »

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société Distribution Franprix, Société par actions simplifiée au capital 800.000 euros, dont le siège social est situé au 2 Route du Plessis, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 414 265 165 (ci-après la « Société organisatrice »), organise du 11 Juin au 15 Juillet 2018 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Foot ou pas foot » (ci-après le « Jeu ») dont les modalités sont ci-dessous exposées.

La société TLC Marketing France (ci-après dénommée « TLC Marketing »), société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 150.000,00€, dont le siège social est situé 92 avenue de Wagram – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 414 306, intervient en tant que partenaire conseil dans l'organisation du Jeu ainsi que le sourcing des dotations.

Article 2 – DEPOT ET MODALITES D'OBTENTION DU REGLEMENT

Article 2.1 – Dépôt du règlement

Le règlement du Jeu est déposé en l'Etude de Maître Bru-Nifosi, la S.E.L.A.R.L. 812 - Huissiers, dont l'adresse est la suivante : 15 passage du Marquis de la Londe 78000 Versailles.

Article 2.2 – Modalités d'obtention du règlement

Le règlement du Jeu est gratuitement et librement accessible, pendant toute la durée du Jeu, dans les magasins participants dont la liste figure en annexe du présent règlement, et dans lesquels les participants sont invités à participer ainsi que sur le site Internet www.franprix.fr où il peut être consulté et imprimé.

Une copie de ce règlement est envoyée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, par courrier postal uniquement, jusqu'au 31 Août 2018 inclus à l'adresse suivante :

Franprix – Service marketing – 123 Quai Jules Guesde - 94400 Vitry-sur-Seine.

Une seule demande de copie de ce règlement sera prise en considération par participant et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique).

Article 3 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT ET DE TOUT AVENANT

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement, ses éventuels avenants et les principes du Jeu, dans leur intégralité.

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement déposé à l'Etude mentionnée ci-dessus. La Société organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

En cas de différence entre la version du règlement et ses éventuels avenants déposés chez l'Huissier et la version accessible en magasin et en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier prévaudra dans tous les cas de figure.

La Société organisatrice se réserve le droit de priver de la possibilité de participer au Jeu et du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement.

Article 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure détentrice de la carte fidélité FRANPRIX en cours de validité résidant en France Métropolitaine, hors Corse et DOM COM, à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice et d'une façon générale des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble de la famille (même nom et/ou même adresse postale ...) du personnel des sociétés susvisées.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera utiles.

Article 5 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU

La participation au Jeu est ouverte du 11 Juin au 15 Juillet 2018 inclus selon les jours et horaires d'ouverture au public des magasins participants dont la liste figure en annexe du présent règlement.

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre dans un magasin Franprix participant pendant les dates de l'opération,
- Etre titulaire de la carte de fidélité Franprix en cours de validité,
- Effectuer un achat supérieur ou égal à 30 euros TTC de produits et présenter sa carte de fidélité lors de son passage en caisse.

Une fois les conditions ci-dessus remplies, il sera remis une carte à gratter au participant lors de son passage en caisse dans la limite des stocks de cartes à gratter disponibles. En grattant cette dernière, le participant pourra découvrir son gain. Le participant doit gratter 1 bulle, ET SEULEMENT 1, sur les 2 bulles de la carte à gratter. Si la bulle est gagnante, le produit ou lot représenté est gagné. Si la bulle n'est pas gagnante, il sera indiqué « Dommage ! Retentez votre chance ». Toute carte à gratter, ayant la mention « NUL SI DECOUVERT » grattée, détériorée, raturée, photocopiée, ou ayant plus de 1 bulle grattée, sera considérée comme nulle et le participant ne pourra pas prétendre à recevoir le gain.

Pour bénéficier de son gain, le participant devra prendre le soin de conserver sa carte gagnante, ainsi que le ticket de caisse correspondant.

Dans le cas où un participant effectue plusieurs participations, il aura autant de chance supplémentaire de gagner. Le participant n'est pas limité par un nombre maximum de participations.

Toute participation illisible, falsifiée, inexacte, incomplète, fantaisiste, non conforme aux dispositions du présent règlement ou qui montre après vérification que le participant a utilisé une fausse identité, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation du lot éventuellement gagné. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile.

Toute carte à gratter remise en caisse après le 15 Juillet 2018 sera considérée comme nulle.

Article 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont les participants qui ont gratté une bulle présentant une dotation, et qui réclameront leur dotation conformément à l'article 8 du présent règlement.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité, son, âge, son adresse postale et électronique.

Article 7 – DOTATIONS ET PRECISIONS RELATIVES AUX DOTATIONS

Les dotations mises en jeu pendant toute la durée du Jeu représentent une valeur globale maximum comprise entre 90 000 euros et 100 000 euros.

Les lots sont les suivants :

- 1- Sont désignées « Dotations foot » les dotations suivantes :*

- 4 séjours valables pour 2 personnes en Europe comprenant uniquement les vols aller/retour, taxes aéroports comprises, 1 nuit d'hôtel et 2 places pour assister à un match de foot d'une valeur unitaire maximum de 2 000 € TTC selon la destination choisie, les conditions et prix en vigueur à la date du séjour. Le séjour doit être effectué avant le 31/07/2019 inclus et est organisé par TLC Marketing en collaboration avec le gagnant. Les autres frais non cités ci-dessus, seront à la charge du gagnant (dont repas, taxes locales et transferts aéroport/hôtel/aéroport).
- 4 babyfoots d'une valeur unitaire maximum de 619 € TTC livrés gratuitement au domicile du gagnant.
- 20 consoles de jeu Playstation 4 + un abonnement d'un an à la plateforme Playstation Plus d'une valeur unitaire maximum de 360 € TTC, livrés gratuitement au domicile du gagnant.
- 100 E-coffret StadiumBox comprenant 2 places pour assister à un match de foot d'une valeur unitaire maximum de 179.90€ TTC. Le gagnant se verra octroyer un code cadeau valable jusqu'au 14/08/2019 à utiliser sur l'ensemble du site internet stadiumbox.net uniquement pour les « coffrets 2 places ». Voir conditions et modalités de remise et d'utilisation sur franprix.fr.
- 200 kits foot Décathlon comprenant une cage de foot + un ballon de foot, d'une valeur unitaire maximum de 50 € TTC, livrés gratuitement au domicile du gagnant.

2- Sont désignées « Dotations pas foot » les dotations suivantes :

- 4 séjours « festivals de musique en Europe » valables pour 4 personnes comprenant uniquement les vols aller/retour, taxes aéroports comprises, 1 nuit d'hôtel et 4 places pour assister à un festival de musique d'une valeur unitaire maximum de 3 500 € TTC selon la destination choisie, les conditions et prix en vigueur à la date du séjour. Le séjour doit être effectué avant le 31/07/2019 inclus et est organisé par TLC Marketing en collaboration avec le gagnant. Les autres frais, non cités ci-dessus, seront à la charge du gagnant (dont les repas, taxes locales et transferts aéroport/hôtel/aéroport).
- 6 week-ends dans un parc d'attraction en France valables pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants), comprenant uniquement les entrées pour deux jours et 1 nuit d'hôtel, d'une valeur unitaire maximum de 500 € TTC selon la destination choisie, les conditions et prix en vigueur à la date du séjour. Le séjour doit être effectué avant le 31/07/2019 inclus et est organisé par TLC Marketing en collaboration avec le gagnant. Les autres frais, non cités ci-dessus, seront à la charge du gagnant (dont repas et transports).
- 20 diners au restaurant valables pour 2 personnes d'une valeur unitaire maximum de 150 € TTC organisés par TLC Marketing en collaboration avec le gagnant et à effectuer avant le 31/07/2019. Les autres frais, non cités ci-dessus, seront à la charge du gagnant (dont le transport).
- 200 bons d'achat sorties de 20 € TTC à utiliser sur l'ensemble du site internet Digitick.com. Le gagnant se verra octroyer un code cadeau valable jusqu'au 14/11/2018 inclus. Un seul code pourra être utilisé par commande sur Digitick.com. Si le gagnant remporte 2 codes, il devra utiliser chaque code lors de différentes commandes. Voir conditions et modalités de remise et d'utilisation sur franprix.fr

3- Est désignée « Autre grosse dotation » la dotation suivante :

- 120 cagnottes de 300 € chacune. Le montant de 300 € sera crédité sur la carte de fidélité FRANPRIX et devra être utilisé avant le 31/03/2019 inclus, dans les magasins sous enseigne Franprix participants au Programme de Fidélité. Voir liste des magasins, conditions et modalités du Programme de Fidélité sur franprix.fr

4- Sont désignées « Autres dotations » les dotations suivantes :

- 1800 cagnottes de 5 € chacune, le montant de 5 € sera crédité sur la carte de fidélité FRANPRIX et devra être utilisé avant le 31/03/2019, dans les magasins sous enseigne Franprix participants au Programme de Fidélité. Voir liste des magasins, conditions et modalités du Programme de Fidélité sur franprix.fr
- 700 cagnottes de 10€, créditées sur carte de fidélité, à dépenser avant le 31/03/2019, dans les magasins Franprix participants au Programme de Fidélité. Voir liste des magasins, conditions et modalités du Programme de Fidélité sur franprix.fr
- 6 000 produits partenaires :
 - 800 bouteilles Cranberry Ocean Spray 1,25l, d'une valeur unitaire maximum de 3 € TTC
 - 580 packs Coca-cola zero 4x50cl, d'une valeur unitaire maximum de 4 € TTC
 - 2000 bouteilles Orangina jaune 1,5l, d'une valeur unitaire maximum de 2 € TTC
 - 140 pizzas Campanella Sodebo, d'une valeur unitaire maximum de 6 € TTC
 - 200 pizzas 4 fromages Sodebo, d'une valeur unitaire maximum de 5 € TTC
 - 140 pizzas Dolce Regina Sodebo, d'une valeur unitaire maximum de 6 € TTC
 - 140 pizzas Prosciutto Sodebo, d'une valeur unitaire maximum de 6 € TTC
 - 2000 paquets Crousti miel sésame 200g Gerblé Nutrition et Santé, d'une valeur unitaire maximum de 3€TTC

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués par la Société organisatrice ou TLC Marketing à d'autres personnes que le gagnant.

Les dotations ne sauraient être perçues sous une autre forme que celles prévues par le présent règlement.

Il est précisé que la Société organisatrice ainsi que TLC Marketing ne fourniront aucune prestation de garantie ou d'assistance, le(s) prix consistant uniquement en la remise de la (des) dotations prévue(s) pour le Jeu.

Les dotations remises par la Société organisatrice ne pourront donner lieu à contestation, être échangées contre une autre dotation ou contre leur valeur en numéraire, remplacées, revendues, cédées ou faire l'objet d'un remboursement total ou partiel.

La Société organisatrice et TLC Marketing se réservent la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas de tout événement indépendant de sa volonté, de remplacer sans préavis les dotations par des dotations d'une valeur équivalente ou supérieure, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Il est d'ores et déjà précisé que la Société organisatrice et TLC Marketing déclinent toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Article 8 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les conditions d'attribution des lots sont les suivantes :

➤ S'agissant des « Dotations foot », « Dotations pas foot » et « Autre grosse dotation » :

Le participant porteur de sa carte à gratter gagnante devra envoyer avant le 31/07/2018 inclus (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **TLC Marketing, Franprix Foot ou pas Foot, 92 avenue de Wagram 75017 Paris :**

- L'original de la carte à gratter gagnante (penser à conserver une photocopie avant envoi).
- L'original du ticket de caisse correspondant (penser à conserver une photocopie avant envoi).
- Ses coordonnées sur papier libre (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, date de naissance et téléphone).
- Son numéro de carte de fidélité Franprix sur papier libre (ou une photocopie le cas échéant).

Après vérification, le participant recevra son gain par e-mail (sous 2 semaines maximum) ou par voie postale (sous 4 semaines maximum). Si la dotation implique une organisation avec TLC Marketing (ex : organisation de séjours), TLC Marketing contactera le gagnant par e-mail ou téléphone (sous 2 semaines maximum) afin de lui transmettre les modalités de remise et d'utilisation de la dotation.

La dotation « cagnotte de 300 € » sera créditée sur la carte de fidélité par la Société organisatrice avant le 31/07/18.

Concernant les dotations « séjours », le gagnant devra réaliser son séjour avant le 31 juillet 2019 inclus. Il devra cependant s'assurer d'avoir confirmé ledit séjour auprès de TLC Marketing avant le 30 avril 2019.

➤ **S'agissant des « Autres dotations » :**

Le participant porteur d'une CARTE À GRATTER gagnante devra :

- Pour bénéficier de son produit partenaire, se présenter en caisse avec le produit concerné qu'il aura sélectionné dans un magasin sous enseigne FRANPRIX participant, effectuer au minimum 1€ d'achat et remettre au caissier sa carte gagnante et le produit correspondant, en présentant sa carte de fidélité FRANPRIX afin que le produit lui soit offert. Il pourra alors emporter son produit gratuitement. La carte gagnante doit être utilisée jusqu'au 31 Juillet 2018 inclus dans les magasins participants. En cas de rupture de stock, le client pourra se rendre dans l'un des autres magasins participants.
- Pour bénéficier des cagnottes de 5 € et 10 € à créditer sur la carte de fidélité FRANPRIX, le gagnant devra se présenter en caisse, effectuer au minimum 1€ d'achat et remettre à l'hôte de caisse sa carte gagnante en présentant sa carte de fidélité jusqu'au 31 Juillet 2018 inclus. Ainsi la carte à gratter sera scannée en caisse afin que la cagnotte de 5 € ou de 10 € soit créditée directement sur la carte de fidélité Franprix.

Les gagnants ne pourront obtenir leur lot que sous réserve de prouver leur identité. En conséquence, un gagnant qui ne parvient pas à prouver son identité ou si celle-ci ne correspond pas à ce qui avait été indiqué lors de sa participation, sera déchu du droit d'acquiescer le lot. Il en sera de même si un gagnant ne réclame pas son lot avant les dates précisées ci-dessus. Le lot ne pourra être cédé ou vendu.

De manière générale le gagnant s'engage à communiquer avec exactitude l'ensemble des informations demandées afin notamment de permettre à la Société organisatrice et à TLC Marketing de lui adresser sa dotation.

Toute inscription illisible, raturée, falsifiée, inexacte, incomplète, fantaisiste, non conforme aux dispositions du présent règlement ou qui montre après vérification que le participant a utilisé une fausse identité, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation du lot éventuellement gagné. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

La Société organisatrice et TLC Marketing ne pourront en aucun cas être tenus responsables de l'éventuelle perte ou détérioration de la lettre contenant les éléments de gain lors de l'envoi par la Poste.

Il est rappelé que toute carte à gratter de jeu falsifiée, raturée, endommagée, photocopiée, dont plus de 1 bulle est grattée ou dont la mention « NUL SI DECOUVERT » est grattée, ou présentant un caractère suspect et/ou anormal sera refusée. Les dotations qui ne seront pas retirées ou utilisées par leurs gagnants pour quelque motif que ce soit, seront considérées comme abandonnées par leurs destinataires et ne seront pas remises en jeu.

La Société organisatrice et TLC Marketing ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants et/ou leurs invités.

Les gagnants ne pourront obtenir leur lot que sous réserve de prouver leur identité. En conséquence, un gagnant qui ne parvient pas à prouver son identité ou si celle-ci ne correspond pas à ce qui avait été indiqué lors de son

inscription, sera déchu du droit d'acquérir le lot. Il en sera de même si un gagnant ne réclame pas son lot avant le 31 Juillet 2018 inclus.

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des gagnants. Ainsi, la Société organisatrice et TLC Marketing ne pourront être tenus responsables du délai de mise à disposition de la dotation. La Société organisatrice et TLC Marketing ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de perte et/ou détérioration de la dotation par la Poste ou tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les gagnants, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, par lettre recommandée avec avis de réception.

Il est précisé qu'entraîneront l'annulation et la perte de la dotation, sans que la responsabilité de la Société organisatrice et de TLC Marketing puisse être engagée de ce fait :

- si un gagnant ne pouvait être joint par téléphone, courrier électronique ou postal pour une raison indépendante de sa volonté ;
- la renonciation à sa dotation par le gagnant pour quelque raison que ce soit ou l'impossibilité pour ce dernier de bénéficier de sa dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société organisatrice ;
- la dotation qui ne pourrait être distribuée pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice ;
- si un gagnant ne parvenait pas à prouver son identité ou si celle-ci ne correspondait pas à ce qui avait été indiqué lors de son inscription au programme de fidélité et/ou de sa participation ;
- si le gagnant ne retire pas sa dotation dans le délai indiqué ci-dessus.
- la dotation obtenue de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du Jeu.

Dans ces hypothèses, les dotations resteront la propriété de la Société organisatrice qui se réserve, d'une part, la possibilité de procéder à une nouvelle attribution des dotations et d'autre part, tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

Article 9 – AUTORISATION

En contrepartie du bénéfice de leur dotation, les gagnants autorisent par avance la Société organisatrice à utiliser leur prénom, vidéo, photographie, ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence dans toute manifestation publicitaire ou publi-promotionnelle liée au Jeu, en France ou à l'étranger, sur le site Internet www.franprix.fr et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits ou avantages que les dotations attribuées.

Ces autorisations entraînent renonciation de la part des gagnants à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de leur prénom, photographie, vidéo ou quant à l'indication de leur ville ou département.

Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée d'un (1) an à partir du 31 Juillet 2018.

Article 10 – REMBOURSEMENT

Les participants pourront demander à la Société organisatrice le remboursement des frais d'affranchissement afférents à leur demande de règlement.

En tout état de cause, la Société organisatrice ne procédera qu'à un remboursement par personne et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique). Les demandes de remboursement doivent donc être adressées en une seule fois.

Les frais de timbre engagés pour la demande de remboursement et la demande du règlement du Jeu seront remboursés au tarif lent en vigueur.

La demande de remboursement doit être envoyée jusqu'au 17/09/2018 inclus par courrier postal exclusivement à l'adresse suivante : Franprix – Service marketing – 123 Quai Jules Guesde - 94400 Vitry-sur-Seine.

Pour obtenir le remboursement de ces frais, le participant doit envoyer à l'adresse ci-dessus une demande écrite contenant impérativement les éléments suivants :

- son nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- le nom du Jeu
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou un relevé d'identité postal (RIP).

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire ou par chèque dans un délai de 6 semaines calendaires à compter de la date de réception de la demande écrite.

Il est rappelé que seuls seront remboursés les participants dont la participation au Jeu a réellement entraîné une dépense supplémentaire pour eux.

Article 11 – RESPONSABILITE

La Société organisatrice se réserve le droit, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée à cet égard et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait :

- d'arrêter, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans préavis. Ainsi par exemple, elle se réserve en tout état de cause la possibilité de prolonger la période de participation ou de différer la date du tirage au sort. Dans ces hypothèses, le règlement sera modifié dans les conditions décrites ci-dessous ;
- de modifier le règlement du Jeu sans préavis.

Ces dispositions pourront s'appliquer notamment s'il apparaît que des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants, en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans cette dernière hypothèse, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. Il est à ce titre précisé qu'en aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Il est rappelé que :

- la Société organisatrice et TLC Marketing déclinent toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.
- que l'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des gagnants. Ainsi, la Société organisatrice et TLC Marketing ne pourront être tenus responsables du délai de mise à disposition de la dotation, en cas de perte et/ou détérioration de la dotation par la Poste ou tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les gagnants, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Société organisatrice et TLC Marketing ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il

soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société organisatrice et TLC Marketing ne sauraient être tenus pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre eux en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendant de leur volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

En conséquence, la Société organisatrice et TLC Marketing ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement pouvant affecter le réseau Internet et en conséquence empêcher le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de tout problème de configuration ;
- de toute défaillance technique (telle qu'un mauvais état de la connexion du matériel et logiciel de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ;
- de la transmission, de la réception ou de la non transmission, non réception de toute donnée, information ou des courriers électroniques ;
- de la qualité des informations données ou reçues ;
- de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- en cas de panne EDF ou d'incident sur le serveur ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique.

Article 12 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Ces informations seront conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation du Jeu, puis détruites ou archivées conformément à la réglementation.

Sous réserve du consentement explicite des gagnants et sauf opposition ultérieure de leur part, les données collectées seront utilisées par la Société organisatrice et/ ou les sociétés partenaires pour leur adresser des offres et informations commerciales. Les gagnants auront la possibilité, à tout moment et sans frais, de s'opposer à cette prospection commerciale :

- soit en cliquant sur le lien de désinscription contenu dans chacun des courriers électroniques qui leur seront envoyés.
- soit en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro indiqué sur le SMS.

La Société organisatrice est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu « Foot pas foot » et s'engage à garantir un traitement conforme à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des données Personnelles du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les gagnants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant à savoir : leur nom, prénom (s), date de naissance, numéro de téléphone, adresse postale complète, adresse électronique, ainsi que leur numéro de carte de fidélité.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins, la gestion du Jeu et notamment l'attribution des dotations.

Les données à caractère personnel des gagnants sont destinées à la Société organisatrice et seront transmises à son partenaire TLC Marketing pour les besoins du Jeu.

La base légale du traitement repose sur l'exécution du présent règlement de Jeu.

Ces informations seront conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation du Jeu, puis détruites ou archivées conformément à la réglementation.

Conformément à la réglementation applicable en vigueur, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement sur les informations le concernant, d'un droit de portabilité, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel post-mortem, en adressant sa demande, accompagnée de la copie d'un titre d'identité portant sa signature :

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : cil@fp-lp.fr
- soit par courrier postal à l'adresse suivante : Service CIL (Correspondant Informatique et Libertés), 123 quai Jules Guesde, 94400 VITRY-SUR-SEINE.

Les Participants qui exerceront leur droit de suppression des données à caractère personnel les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Article 13 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent règlement est régi par le droit français.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au présent règlement doivent être formulées, par écrit uniquement, jusqu'au 01/10/2018 inclus, à l'adresse suivante :

Franprix – Service marketing – 123 Quai Jules Guesde - 94400 Vitry-sur-Seine.

Toute réclamation ou contestation ne pourra être prise en considération au-delà du 01/10/2018.

En cas de désaccord concernant le Jeu, l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera tranché par les tribunaux compétents.

Annexe : liste des magasins participants

13001	MARSEILLE	10-12 Bd de la Libération
13001	MARSEILLE	9 rue Colbert
13002	MARSEILLE	110 Boulevard de Paris
13004	MARSEILLE	21 Boulevard Françoise Duparc
13008	MARSEILLE	166 Rue Jean Mermoz
13008	MARSEILLE	157 rue du Rouet
13009	MARSEILLE	34 rue Alfred Curtel
13013	MARSEILLE	92 Av St Jérôme
13100	AIX en PROVENCE	31 Av Robert Schuman
13100	AIX en PROVENCE	39 Avenue Aristide Brian
13620	CARRY LE ROUET	2 chemin du rivage
26000	VALENCE	9 Bis Rue Pasteur
28000	CHARTRES	6 place Marceau
30000	NIMES	10 Avenue Amiral Courbet
32000	VICHY	33 rue de Paris
34200	PUISSEGUIER	llot Ste Thérèse
34400	NISSAN	7 bld des Vieux Moulins
38000	GRENOBLE	4 Rue Thiers
38000	GRENOBLE	4 rue Guétal
38000	GRENOBLE	27 rue Nicolas Chorier
45000	ORLEANS	8 Place Du Martroi
51100	REIMS	22 Esplanade Fléchambault
60100	CREIL	23/27 Avenue Jules Uhry
60200	COMPIEGNE	23 Rue Saint Corneille
60300	SENLIS	4 Rue Odent
66000	PERPIGNAN	13 Av du Président Doumer
66200	ELNE	35 Bd Voltaire
66330	VILLEMOLAQUE	1 rue de la commanderie
66650	BANYULS sur MER	Place Paul Reig
66750	ST CYPRIEN	1 Bd Desnoyers
69001	LYON	3 place Tobbie Robotel
69002	LYON	26 rue Sala
69003	LYON	74 Rue de Bonnel
69003	LYON	195/197 Rue Félix Faure
69003	LYON	21 Rue du Commandant Fuzier
69003	LYON	71/73 Cours Albert Thomas
69004	LYON	2/8 R Artaud/34 Rue de Belfort
69006	LYON	50 boulevard des belges
69006	LYON	38 avenue de saxe
69006	LYON	angle rues Jacquier et Colonel Prévost
69006	LYON	30 Avenue du Mal Foch
69006	LYON	106 Avenue du Mal de Saxe
69006	LYON	29 cours Vitton
69006	LYON	106 rue de Créqui 49 rue Cuvier
69007	LYON	2 Rue Saint Jérôme
69007	LYON	143/147 Avenue Berthelot
69008	LYON	21 Boulevard de l'Europe

69008	VENISSIEUX	angle rue Henri Barbusse et route de Vienne
69008	LYON	21-23 avenue Jean Mermoz
69008	LYON	29 Boulevard Jean XXIII
69009	LYON	32 Rue de Bourgogne
69100	VILLEURBANNE	120 Rue Anatole France
69100	VILLEURBANNE	21 Place Wilson/12-14 Av Piaton
69100	LYON	11 Rue de la Platière
73000	CHAMBERY	10 BD DU THEATRE
73100	AIX LES BAINS	8 Rue du Casino
74000	ANNECY	7 Rue de l'Annexion
74200	EVIAN	9 rue de la Touvière
74960	CRAN GEVRIER	Avenue de Beauregard, Quartier le Vallon
75001	PARIS	6 RUE DE TURBIGO
75001	PARIS	165 rue St Honoré
75001	PARIS	12 RUE DE LA COSSONNERIE
75001	PARIS	35 Rue Berger
75001	PARIS	25/27 Rue Montorgueil
75001	PARIS	16 Rue Bertin Poirée
75001	PARIS	44 rue du Louvre
75002	PARIS	68 Rue de Cléry
75002	PARIS	9/11 Rue du Mail
75002	PARIS	19 Bld Poissonnière
75002	PARIS	73/75 BOULEVARD DE SEBASTOPOL
75002	PARIS	102/104 rue Réaumur
75003	PARIS	343 RUE SAINT MARTIN
75003	PARIS	23 rue de Bretagne
75003	PARIS	26 rue Rambuteau
75003	PARIS	103 Bld Beaumarchais
75003	PARIS	49 Rue de Bretagne
75004	PARIS	135 Rue Saint Antoine
75004	PARIS	19 Boulevard Henri IV
75004	PARIS	81/83 Rue de la verrerie
75004	PARIS	20 Rue du Bourg Tibourg
75005	PARIS	46 rue des fossés saint bernard
75005	PARIS	86 rue Claude Bernard
75005	PARIS	12 14 Rue Santeuil
75005	PARIS	5 rue l'Homond
75005	PARIS	82 Rue Mouffetard (Petit)
75005	PARIS	28 rue de la Montagne sainte Geneviève
75005	PARIS	2 Rue Domat
75005	PARIS	14 Rue Lagrange
75005	PARIS	29 Rue de Poissy
75005	PARIS	122/124 Rue Mouffetard (Grand)
75005	PARIS	95 rue Monge
75006	PARIS	90 RUE DE RENNES
75006	PARIS	105/107 Rue de Sèvres
75006	PARIS	50 rue Notre Dame des Champs
75006	PARIS	79 Bis Rue de Vaugirard

75006	PARIS	106 Bd Saint Germain
75006	PARIS	121 Bld Saint Michel
75006	PARIS	10 RUE JEAN BART
75007	PARIS	11 avenue de la Bourdonnais
75007	PARIS	45 avenue Duquesne/angle avenue de Breteuil
75007	PARIS	67 RUE SAINT DOMINIQUE
75007	PARIS	27 rue Cler
75007	PARIS	13 Rue Eblé
75007	PARIS	11-13 rue du Champs de Mars
75007	PARIS	99 rue Saint Dominique
75007	PARIS	8 B AV DE TOURVILLE
75007	PARIS	11 Rue Casimir Perrier
75007	PARIS	107 Avenue de la Bourdonnais
75008	PARIS	1/3 Rue de Penthièvre
75008	PARIS	12 Rue Surene/Ang 23 R Anjou
75008	PARIS	28 RUE DU ROCHER
75008	PARIS	33 rue marbeuf
75008	PARIS	23 Bld des Batignolles
75008	PARIS	11 av. Myron T. Herrick
75008	PARIS	68 boulevard Malesherbes
75008	PARIS	230 rue du Faubourg Saint-Honoré
75009	PARIS	81 BD de Clichy
75009	PARIS	37 rue de Clichy
75009	PARIS	38 rue Chateaudun/Taitbout
75009	PARIS	81 Rue Saint Lazare
75009	PARIS	71 Rue de Dunkerque
75009	PARIS	18 rue de Vintimille
75009	PARIS	60 Rue de Maubeuge
75009	PARIS	22 Rue Choron
75009	PARIS	2 Rue de Chateaudun
75009	PARIS	8 Rue Jean baptiste Pigalle
75009	PARIS	Rue Godot de Mauroy
75009	PARIS	79 Rue du Fg Poissonnière
75009	PARIS	43 Rue Condorcet
75009	PARIS	5 Rue Geoffroy Marie
75010	PARIS	2 Rue Beaurepaire
75010	PARIS	6 boulevard du Temple
75010	PARIS	108-110 Quai de Jemmapes
75010	PARIS	189 Rue du Fg Saint Martin
75010	PARIS	30/32 Rue de Paradis
75010	PARIS	113/115 Fbg du Temple
75010	PARIS	42 rue du Faubourg Poissonnière
75010	PARIS	27 Rue Fg St Denis
75010	PARIS 10	7 AV CLAUDE VELLEFAUX
75010	PARIS	13 Rue Sambre & Meuse
75010	PARIS	12 Bld Magenta
75010	PARIS	246 Rue du Fg St Martin
75010	PARIS	206 Rue Saint Maur

75010	PARIS	55/61 Bld Magenta
75010	PARIS	22 Rue Alibert
75010	PARIS	7/9 Rue des Petites Ecuries
75010	PARIS	16/18 Rue Bouchardon
75010	PARIS	16 Rue Alexandre Parodi
75011	PARIS	9 Rue Trousseau
75011	PARIS	17 RUE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS
75011	PARIS	25-29 Rue de la Roquette
75011	PARIS	10 Rue Jules Vallés
75011	PARIS	74 rue Wattignies
75011	PARIS	30 Faubourg du Temple
75011	PARIS	1 impasse Franchemont
75011	PARIS	72 avenue Parmentier
75011	PARIS	142 rue de la Roquette
75011	PARIS	105 Avenue Parmentier
75011	PARIS	92 Bd Richard Lenoir
75011	PARIS	105 AV DE LA REPUBLIQUE
75011	PARIS	113 Rue Saint Maur
75011	PARIS	47 rue Popincourt
75011	PARIS	10 rue Léon Frot
75011	PARIS	23 Avenue Parmentier
75011	PARIS	8 Rue du Chemin vert
75011	PARIS	65 rue Servan
75011	PARIS	23 Rue J,P Timbaud
75011	PARIS	63 Rue de Montreuil
75011	PARIS	180/186 Rue de la Roquette
75011	PARIS	79 Av Philippe Auguste
75012	PARIS	27 Bld Diderot
75012	PARIS	276 avenue Daumesnil
75012	PARIS	11 RUE DE CHALIGNY
75012	PARIS	11 Bis Rue Villiot
75012	PARIS	133 rue de Charenton
75012	PARIS	76 Rue de Reuilly
75012	PARIS	298/300 Rue de Charenton
75012	PARIS	8/10 Rue d'Aligre
75012	PARIS	61 Rue de Picpus
75012	PARIS	79 Boulevard Sault
75012	PARIS	142 Bld Diderot
75012	PARIS	5/7 Rue Baron le Roy
75012	PARIS	61/63 Avenue Ledru Rollin
75012	PARIS	29 Rue des Meuniers
75012	PARIS	108 Avenue Gal Michel Bizot
75012	PARIS	84 Cours de Vincennes
75012	PARIS	31 Avenue Dr Arnold Netter
75012	PARIS	126 Rue de Picpus
75012	PARIS	56/64 Rue Rendez-Vous
75012	PARIS	13 bis place d'Aligre
75013	PARIS	16-20 RUE DU CHEVALERET

75013	PARIS	47 Bld Saint Marcel
75013	PARIS	13 rue Rubens
75013	PARIS	133 Rue Nationale
75013	PARIS	13/15 Bis Bld Vincent Auriol
75013	PARIS	46 rue Dunois
75013	PARIS	5 Place de Rungis
75013	PARIS	121 Rue de la Glacière
75013	PARIS	30/32 Rue de Rungis
75013	PARIS	46 Rue Patay
75013	PARIS	46 Rue de la Glacière
75013	PARIS	137 Avenue Auguste Blanqui
75013	PARIS	2 Rue Ponscarne
75013	PARIS	35 Rue Charcot
75013	PARIS	148/152 Bld Massena
75013	PARIS	51 Avenue des Gobelins
75013	PARIS	95 Rue Broca
75014	PARIS	84 boulevard du Montparnasse
75014	Paris 14	123 Boulevard Brune
75014	PARIS	117 avenue du maine
75014	PARIS	45 rue des Plantes
75014	PARIS	19 rue Daguerre
75014	PARIS	194 Rue d'Alésia
75014	PARIS	6/10 Bld Jourdan/94 A Mouchez
75014	PARIS	171 Rue d'Alésia
75014	PARIS	186 Rue R Losserand
75014	PARIS	19 rue Brézin
75014	PARIS	19 Rue Campagne Premiere
75014	PARIS	5 RUE DAREAU
75014	PARIS	40/44 Bld St Jacques
75014	PARIS	45 Rue Dareau
75014	PARIS	11 Rue Delambre
75014	PARIS	15 Rue Didot
75014	PARIS	21 Rue Sarette
75014	PARIS	53 rue Raymond Losserand
75014	PARIS	121 Avenue du Général Leclerc
75014	PARIS	6/10 Bld Jourdan/94 A Mouchez
75015	PARIS	17-19 Rue de la Croix Nivert
75015	PARIS	34 AVENUE DE SUFFREN
75015	PARIS	63 avenue de la Motte Picquet
75015	PARIS	6 rue Lakanal
75015	PARIS	34 Rue de Cronstadt
75015	PARIS	63 avenue de la Motte Picquet
75015	PARIS	48 Bld de Montparnasse
75015	PARIS	32 rue de la Convention
75015	PARIS	105 rue Lecourbe
75015	PARIS	19 Bld des Frères Voisins
75015	PARIS	167 bd Lefebvre
75015	PARIS	243 RUE DE VAUGIRARD

75015	PARIS	8 Rue Plumet
75015	PARIS	21-23 rue A. Chartier
75015	PARIS	405 rue de Vaugirard
75015	PARIS	101 rue Morillons
75015	PARIS	152 Rue de Javel
75015	PARIS	173 rue Lecourbe
75015	PARIS	75 RUE Olivier de Serres
75015	PARIS	11 Rue Lecourbe
75015	PARIS	257-259 rue Lecourbe
75015	PARIS	35 Rue de l'Eglise
75015	PARIS	27 Villa Croix Nivert
75015	PARIS	151 Rue St Charles
75015	PARIS	23 boulevard de Grenelle
75015	PARIS	143 Rue de Lourmel
75015	PARIS	65/77 Rue Falguière
75015	PARIS	63 Rue Croix Nivert
75015	PARIS	32 Rue de Lourmel
75016	PARIS	56 Rue de Longchamp
75016	PARIS	69 RUE DE LA TOUR
75016	PARIS	25 Rue de la Tour
75016	PARIS	41 RUE DE LA FONTAINE
75016	PARIS	10 Rue Montévidéo
75016	PARIS	102 rue Boileau
75016	PARIS	53 - 57 AV PAUL DOUMER
75016	PARIS	58 AVENUE DE VERSAILLES
75016	PARIS	35 B RUE DE LA POMPE
75016	PARIS	9 Rue de la Faisanderie
75016	PARIS	79 Rue Ranelagh
75016	PARIS	188 AVENUE VICTOR HUGO
75016	PARIS	38 Avenue Mozart
75016	PARIS	28 rue du Docteur Blanche
75016	PARIS	160 av. de Versailles
75016	PARIS	174 Rue de la Pompe
75016	PARIS	37 Rue Lauriston
75016	PARIS	2/6 Rue Pierre Louys
75016	PARIS	19/21 Avenue Paul Doumer
75016	PARIS	19 Avenue Perrichont
75016	PARIS	26 rue Duret
75016	PARIS	203 av. de Versailles
75016	PARIS	136-138 av. de Versailles
75016	PARIS	116 Rue de la Tour
75017	PARIS	4 Rue des Dames
75017	PARIS	141 AV DE SAINT OUEN
75017	PARIS	36 Rue de Saussure
75017	PARIS	158 rue cardinet
75017	PARIS	25 Bld Henri Bessières
75017	PARIS	19 rue Navier
75017	PARIS	104 rue des Moines

75017	PARIS	38 rue Guersant
75017	PARIS	6 rue St Ferdinand
75017	PARIS	134 Rue de Saussure
75017	PARIS	12/14 Rue Pouchet
75017	PARIS	1 Bis Rue Gounod
75017	PARIS	15 rue Boursault/73-75 Rue Des Dames
75017	PARIS	65 Rue Guy Moquet
75017	PARIS	48 RUE JOUFFROY D'ABBANS
75017	PARIS	56 rue des Batignolles
75017	PARIS	24-26 rue de la Condamine
75017	PARIS	25 Bld Gouvion St Cyr
75017	PARIS	10 Rue Nicolas Chuquet
75017	PARIS	10 Rue Baron
75017	PARIS	14/20 Rue Poncelet
75017	PARIS	28 Rue des Moines
75017	PARIS	126 Avenue De Wagram
75017	PARIS	112 Rue Cardinet
75018	PARIS	119 rue de Caulaincourt
75018	PARIS	67 BD NEY
75018	PARIS	36-38-42 Av de la Porte des Poissonniers
75018	PARIS	91/93 Rue de la Chapelle
75018	PARIS	258 rue Marcadet
75018	PARIS	20 rue caulaincourt
75018	PARIS	53 BD BARBES
75018	PARIS	22 av. de Saint Ouen
75018	PARIS	21 Rue du Département
75018	PARIS	116 rue Lamarck
75018	PARIS	28 RUE MARX DORMOY
75018	PARIS	21 Rue Angélique Compoint
75018	PARIS	111 rue du Mont Cenis
75018	PARIS	87 Rue Danrémont
75018	PARIS	66 Bld Ornano
75018	PARIS	5 Place Mac Orlan
75018	PARIS	10 Rue Custine
75018	PARIS	65 Rue du Poteau
75018	PARIS	19 Rue du Poteau
75018	PARIS	14-16 RUE D'ORSEL
75018	PARIS	76 rue des Poissonniers
75018	PARIS	3 Rue de la Chapelle
75019	PARIS	31 Av Coentin Carrioux
75019	PARIS	14 Rue de Thionville
75019	PARIS	136 AV DE FLANDRE
75019	PARIS	7 QUAI DE SEINE
75019	PARIS	39 Rue Bouret
75019	PARIS	13 Rue Rouvet
75019	PARIS	55 Avenue J,Jaurès
75019	PARIS	11 Rue Adolphe Mille
75019	PARIS	3-9 rue de Meaux

75019	PARIS	96 Rue de Crimée
75019	PARIS	52 Rue de Mouzaia
75019	PARIS	35 Avenue de Flandres
75019	PARIS	126/128 Rue Haxo
75019	PARIS	37 Avenue de Laumière
75019	PARIS	149 Rue de Crimée
75019	PARIS	24 Rue Pradier
75019	PARIS	2 Rue G Auric/Hautepoule
75019	PARIS	105 Av Simon Bolivar
75019	PARIS	98/108 Rue Petit
75020	PARIS	114 rue de bagolet
75020	PARIS	122 Rue D'Avron
75020	PARIS	3 Bld Davout
75020	PARIS	97 BD Davout
75020	PARIS	114 BD DE BELLEVILLE
75020	PARIS	28 Rue St Fargeau
75020	PARIS	34 RUE DES MONTIBOEUF
75020	PARIS	12 Rue de Chine
75020	PARIS	18 Bld de Belleville
75020	PARIS	56 Rue des Vignolles Angle Reunion
75020	PARIS	64 Bld de Belleville
75020	PARIS	259 Avenue Gambetta
75020	PARIS	54 Rue Belgrand
75020	PARIS	169/173 Bld Davout
75020	PARIS	53 Rue St Blaise
75020	PARIS	176 Bd de Charonne
75020	PARIS	33 Rue des Prairies
75020	PARIS	146 Rue de Belleville
75020	PARIS	322 Rue des Pyrénées
75020	PARIS	14 Rue des Amandiers
75020	PARIS	192 rue des Pyrénéens
76000	ROUEN	8 ALL EUGENE DELACROIX C.C. DE L'ESPACE DU PALAIS
76000	ROUEN	39 Rue Orbe
77000	MELUN	Bld de l'Almont CC H S liesne
77100	MEAUX	73 rue du Commandant Berge
77120	COULOMMIERS	15 Cours Gambetta
77127	LIEUSAIN	23 place du colombier
77176	SAVIGNY LE TEMPLE	Place des 3 fontaines
77200	TORCY	12 passage de la Mogotte
77200	TORCY	2 ALLEE JEAN-BAPTISTE COLBERT
77300	FONTAINEBLEAU	86 rue de France
77330	OZOIR LA FERRIERE	Rue Auguste Hudier
77340	Pontault Combault	2 Place Auribault
77350	LE MEE SUR SEINE	ZAC de la Courtillerais Allée de la Gare
77380	COMBS LA VILLE	Centre commercial de l'Abreuvoir
77380	COMBS LA VILLE	3 R,Th,Delapierre/137 Sommeville
77400	LAGNY SUR MARNE	22 av de la victoire
77400	LAGNY	CC hauts lagny/av,malraux

77400	THORIGNY/MARNE	3 R,Raym Poincarre/Clos Godin
77420	CHAMPS SUR MARNE	18 PL DU BOIS DE GRACE
77550	MOISSY CRAMAYEL	Avenue Jean Jaurès VILLAGE NATURE TOURISME - 1 RUE DES PRE DES
77700	BAILLY ROMAINVILLIERS	MERLANS
78000	VERSAILLES	7 avenue Antoine Richard
78000	VERSAILLES	47 Rue Etats Généraux
78000	VERSAILLES	5 Rue Rameau
78013	VERSAILLES SATORY	CC Cial Route des Docks
78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	34-36 Boulevard Hector Berlioz
78100	ST GERMAIN/EN LAYE	12 Rue Danès de Montardat
78120	RAMBOUILLET	68 RUE DU GENERAL DE GAULE
78120	RAMBOUILLET	21 Rue Raymond Patenotre
78130	LES MUREAUX	107 Rue Paul Doumer
78140	VELIZY VILLACOUBLAY	Centre Commercial Louvois
78170	LA CELLE ST CLOUD	9 Place Comte de Bendor
78190	TRAPPES	36 Rue P V Couturier
78200	MANTES/JOLIE	37 Rue Porte aux Saints
78200	MANTES/VILLE	17 Rue Merisiers/58 Rue L Michel
78210	ST CYR L' ECOLE	37 Rue Daniel Casanova
78220	VIROFLAY	94/96 Av du Gal Leclerc
78230	LE PECQ	1 Av Vignes Benettes/2 Rue D,Larget
78260	ACHERES	9 AV DE STALINGRAD
78270	BONNIERES S/SEINE	1 Av de la République
78300	POISSY	2/6 Rue E Lavis
78300	POISSY	Boulevard Devaux
78330	FONTENAY/FLEURY	Résidence Parc Montaigne
78360	MONTESSON	Place paul Demange
78390	BOIS D'ARCY	8 AV ARLETTY
78420	CARRIERES/SEINE	55/63 Bld Carnot/rés Moulin
78500	SARTOUVILLE	76 Avenue Jean Jaurès
78520	LIMAY	18 rue de Paris
78530	BUC	Place du Haut Buc
78570	ANDRESY	Avenue Maréchal Foch
78580	MAULE	Chaussée St Vincent
78600	MAISONS LAFFITTE	26 Rue de Paris
78700	CONFLANS S/HONORINE	21/23Av du Maréchal Foch
78700	CONFLANS S/HONORINE	9 Rue Paul Brard
78860	ST NOM LA BRETECHE	35 Avenue des Platanes
78870	BAILLY	1 Rue sequoia CC Harminie Ouest
78920	ECQUEVILLY	3 Place de Fresnes
78955	CARRIERES-SOUS-POISSY	14 rue de la senette
78990	ELANCOURT	5 rue de Bucarest
83000	TOULON	16 Avenue Vauban
83000	FREJUS	216 Rue de la Tourache
83120	STE MAXIME	Quartier de la Croisette Av de St Exupéry
83200	TOULON	199 Av de la Victoire du 8 mai 45
83600	FREJUS	1373 avenue de Provence

91000	Evry (91)	46 Rue Paul Claudel
91000	MORANGIS	24/30 Av Gal Leclerc/CC Carré Horloge
91000	COURCOURONNES	CC de Thorigny
91100	CORBEIL ESSONNES	1 RUE ALPHONSE BERANGER
91100	CORBEIL ESSONNES	1 Place St Léonard
91110	CORBEIL-ESSONNES	107 rue Saint Spire
91120	PALAISEAU	CC Basses Garennes/R Flaubert
91120	PALAISEAU	4 Passage Pasteur/Ang Rue de Paris
91130	RIS ORANGIS	47 Rue Edmond Bonte
91150	ETAMPES	33 Rue des Cordeliers
91150	ETAMPES	23/31 Rue Ste Croix
91160	GIF SUR YVETTE	CCTRE COMMERCIAL CHEVRY 2 7 Place du Marché Neuf
91160	LONGJUMEAU	80 Grande Rue
91260	JUVISY SUR ORGE	30 RTE DE MONTESSUY
91270	VIGNEUX SUR SEINE	12 Place du 14 Juillet
91290	ARPAJON	23 place du marché
91300	MASSY	91 Rue G Péri
91300	Massy	10 Avenue nationale et avenue du japon
91330	YERRES	50 RUE CHARLES DE GAULLE
91400	ORSAY	Rue du Docteur Lauriat
91490	MILLY LA FORET	49 PLACE DU MARCHE
91560	CROSNE	1 Rue S. Allende
91600	SAVIGNY/ORGE	38 Rue du Mail
91800	BRUNOY	46 Route de Montgeron
91860	EPINAY/SENART	1 Av Victor Hugo CC Val d'Yerres
91940	LES ULIS	4 avenue du Berry
92000	NANTERRE	43 Avenue du Mal Joffre
92000	NANTERRE	2/2 Bis Place du Mal Foch
92000	NANTERRE	12 espl. Charles de Gaulle
92000	NANTERRE	10 Place Gabriel Peri
92100	BOULOGNE	35 Av du Général Leclerc
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	62-64 Rue de Sèvres
92100	CLICHY	13 rue Etienne d'Orves
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	20 Avenue Pierre Grenier
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	11 bis rue Carnot
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	183 Rue Gallieni
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	80 Av Jean Baptiste Clément
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	9 Rue de Sèvres
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	14 Route de la Reine
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	42 rue de l'est
92100	MONTREUIL	4 rue des Meuniers
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	81 Route de la Reine
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	64 Rue Marcel Bontemps
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	20 Bld Jean Jaurès
92110	CLICHY	15 rue Henri Barbusse
92110	CLICHY	7/9 Rue Fournier
92110	CLICHY	92 Bld Victor Hugo
92110	CLICHY	17/19 Bld Jean Jaurès

92110	CLICHY	32 rue Palloy
92120	MONTROUGE	56 AV DE LA REPUBLIQUE
92120	MONTROUGE	37 RUE DE BARBES
92120	MONTROUGE	107 AV VERDIER
92130	ISSY LES MOULINEAUX	93 av. de Verdun
92130	ISSY LES MOULINEAUX	11 allée Gustave Eiffel
92130	ISSY/MOULINEAUX	54 Rue Everan/CC des Epinettes
92140	CLAMART	29-31 rue du Troisy
92140	CLAMART	1 Rue Jules Ferry/Angle J Jaurès
92150	SURESNES	17 rue Chevreul
92150	SURESNES	4 rue Honoré Estienne d Orves
92160	ANTONY	18 RUE JEAN MOULIN
92160	ANTONY	159 AV DE LA DIVISION LECLERC
92160	ANTONY	117/121 Av Aristide Briand
92160	ANTONY	61 Rue Jean Monnet
92170	VANVES	1 Place Kennedy
92190	MEUDON	5 Rue Pierre Wacquand
92190	MEUDON	10 Avenue Louvois
92200	NEUILLY SUR SEINE	15 rue d'Ybry
92200	NEUILLY S/SEINE	135/137 RUE DE LONGCHAMP
92200	NEUILLY S/SEINE	143 Av Charles de Gaulle
92200	NEUILLY S/SEINE	34 Rue de Chezy
92200	NEUILLY S/SEINE	4 Rue Longchamp
92200	NEUILLY S/SEINE	195 Bld Bineau
92200	NEUILLY SUR SEINE	130 rue Achille Peretti
92210	ST CLOUD	76 rue sénard
92210	ST CLOUD	Place du Moutier
92220	BAGNEUX	PLACE DE LA FONTAINE GUEFFIER
92220	BAGNEUX	1 Rue Froide
92230	GENNEVILLIERS	12 avenue du Luth
92230	GENNEVILLIERS	Avenue Chandon / Rue Henri Barbusse
92250	GARENNES COLOMBES	6 Bis Rue Voltaire
92250	GARENNES COLOMBES	11 Avenue de Verdun
92260	FONTENAY/ROSES	44 Rue Boucicaut
92270	BOIS COLOMBES	Place Jean Mermoz
92300	LEVALLOIS PERRET	26 rue Carnot
92300	LEVALLOIS PERRET	16 rue Paul Vaillant Couturier
92300	LEVALLOIS PERRET	25/27 Rue Louise Michel
92300	LEVALLOIS PERRET	13 Av. du Président Wilson
92300	LEVALLOIS PERRET	12 rue Voltaire
92300	LEVALLOIS PERRET	23 bis rue Gabriel Peri
92300	LEVALLOIS PERRET	15-27 rue Marjollin
92300	ASNIERES SUR SEINE	5-7 Mail Camille Degast/Quai Aulagni
92300	LEVALLOIS PERRET	ZAC DE COLLANGE
92300	LEVALLOIS PERRET	77/81 Rue Jules Guesde
92300	LEVALLOIS PERRET	74 Rue Carnot
92300	LEVALLOIS PERRET	22/24 Rue de Villiers
92300	LEVALLOIS PERRET	112 Avenue du Pdt Wilson

92310	SEVRES	1 AV DE LA DIVISION LECLERC
92310	SEVRES	15 route de Gallardon
92310	SEVRES	4 Rue Midrin
92320	CHATILLON	1 Boulevard de la Liberté
92320	CHATILLON	2 Place Jeanv Mermoz
92320	CHATILLON	110 Rue Pierre Brossolette
92340	BOURG/REINE	11/13 Av du Gal Leclerc
92370	CHAVILLE	855 avenue Roger Salengro
92370	CHAVILLE	37/41 Rue de Jouy
92380	GARCHES	CC Verboise/71 Rue Suresnes
92380	GARCHES	101/111 Rue de Buzenval
92400	COURBEVOIE	Square Henri Régnault
92400	COURBEVOIE	30 avenue de l'Arche ZAC Danton
92400	Courbevoie	78 Rue Armand Sylvestre
92400	Courbevoie	21 Bld St Denis
92400	Courbevoie	56/58 Rue de Bezon
92400	COURBEVOIE	12 rue Sainte Marie
92400	Courbevoie	100 Rue de Colombes
92400	Courbevoie	80 Avenue Marceau
92400	Courbevoie	4 Rue Madiraa
92410	VILLE AVRAY	2 Rue Ronce/CC Ronce
92500	RUEIL MALMAISON	167 Avenue du 18 Juin 1940
92500	RUEIL MALMAISON	71 Avenue du président Pompidou
92500	RUEIL MALMAISON	102 Rue Albert 1er/CC
92500	RUEIL MALMAISON	14 Rue Jacques Daguerre
92600	ASNIERES	39 boulevard Voltaire
92600	ASNIERES	57 Bis Avenue d'Argenteuil
92600	ASNIERES SUR SEINE	1 Rue Auguste Mayet
92600	ASNIERE	75-77 Bld Voltaire
92600	ASNIERES SUR SEINE	44 RUE DES BOURGUIGNONS
92600	ASNIERES	180 bd Voltaire
92600	ASNIERES SUR SEINE	10 Place des Victoires
92600	ASNIERES SUR SEINE	30 Rue de Chanzy
92700	COLOMBES	46 Bld Edgard Quinet
92700	COLOMBES	89 AV HENRI BARBUSSE
92700	COLOMBES	77-79 Rue Gabriel Péri
92700	COLOMBES	77 BD Charles de Gaulle
92700	COLOMBES	17 bld de Finlande
92700	COLOMBES	17 Rue des Vallées
92800	PUTEAUX	Rue Ampère / Rue Volta
92800	PUTEAUX	85 Av Charles de Gaulle
92800	PUTEAUX	5-11 rue Pierre Curie
93000	BOBIGNY	Boulevard Lénine/ Angle rue Alcide Vellard
93000	BOBIGNY	QUARTIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE
93100	MONTREUIL	47 rue Lenain Tillemont
93100	MONTREUIL	44 Rue de Lagny
93100	MONTREUIL	38 BD ROUGET DE L'ISLE
93100	MONTREUIL	49 Bld Rouget de l'Isle

93100	MONTREUIL	221/225 Bld A Briand
93100	MONTREUIL	1 rue Emile Zola
93100	MONTREUIL	22 Rue Raspail
93100	MONTREUIL	40 Avenue Franklin
93100	MONTREUIL	54 Avenue Gabriel Péri
93100	MONTREUIL	3/5 Rue Beaumarchais
93110	ROSNY/BOIS	11 Rue du Général Leclerc
93120	LA COURNEUVE	18 Rue Suzanne Masson
93120	LA COURNEUVE	186 Rue de la Convention
93130	NOISY LE SEC	8 rue Jean Jaurès
93140	BONDY	9 Avenue Henri Barbusse
93140	BONDY	11 PL NICOLAS NEUBURGER
93140	BONDY	6 Rue Philosophie
93150	BLANC/MESNIL	29 Avenue Pierre et Marie Curie
93150	BLANCMESNIL	192 Av. Paul Vaillant Couturier
93160	NOISY LE GRAND	22 Av Emile Cossonneau
93170	BAGNOLET	2 Rue de la Capsulerie
93170	BAGNOLET	47 Avenue de Stalingrad
93170	BAGNOLET	3/7 Rue PV Couturier
93200	ST DENIS	82 Bld Marcel Sembat
93200	SAINT DENIS	42 avenue de Stalingrad
93200	SAINT DENIS	112 Av du Président Wilson
93200	SAINT-DENIS	20 boulevard Carnot
93200	ST DENIS	130 Rue Gabriel Péri
93200	ST DENIS	34 Rue de la République
93200	ST DENIS	1 Rue du Docteur Lamaze
93200	ST DENIS	38/40 Rue Auguste Poulain
93210	SAINT DENIS	8 AV GEORGE SAND
93220	GAGNY	2 Rue Jean Bouin
93240	STAINS	39 Avenue Louis Bordes
93250	VILLEMOMBLE	168 Grande Rue
93250	VILLEMOMBLE	12 Rue du Gal Leclerc
93260	LES LILAS	56 BD DU GENERAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE
93260	LES LILAS	172 rue de Paris
93290	TREMBLAY	CC H Berlioz
93300	AUBERVILLIERS	34 Rue Hemet
93300	AUBERVILLIERS	127 Av Jean Jaurès
93300	AUBERVILLIERS	Angle Rue H Barbusse et E Prévost
93300	AUBERVILLIERS	127 Rue Hélène Cochenec
93300	AUBERVILLIERS	2 AV DE LA REPUBLIQUE
93300	AUBERVILLIERS	130/150 Rue Daniel Casanova
93310	Le Pré St Gervais	67 rue André Joineau
93320	PAVILLONS S/ BOIS	7 allée Robillard
93330	NEUILLY S/MARNE	70 Rue du 11 Novembre
93340	LE RAINCY	14 Avenue de la République
93350	LE BOURGET	47 Avenue de la division Leclerc
93360	NEUILLY PLAISANCE	Chemin de Meaux
93380	PIERREFITTE SUR SEINE	37 rue de Paris

93400	SAINT OUEN	111-113 avenue Gabriel Péri
93400	SAINT OUEN	54 av Michelet
93400	ST OUEN	16 rue de St Denis
93400	SAINT OUEN	2 rue du Docteur Bauer
93420	VILLEPINTE	2 Avenue de la Gare
93450	ILE ST DENIS	1 Rue de Verdun
93500	PANTIN	1 mail de la Blanchisserie
93500	PANTIN	Angle Rue V Hugo/Rue Etienne Marcel
93500	PANTIN	156 Avenue Jean Lolive
93500	PANTIN	5 Rue J Auffret
93600	AULNAY/BOIS	64 Avenue Anatole France
93600	AULNAY SOUS BOIS	14 BD de Strasbourg
93700	DRANCY	119 Rue H Barbusse
93800	EPINAY SUR SEINE	46 Bis Bld Foch
93800	EPINAY SUR SEINE	65 AVENUE DE LA MARNE
94000	CRETEIL	Résidence Ccial Hachettes
94000	CRETEIL	91 Rue du Gal Leclerc
94000	CRETEIL	96 Av Gal de Gaulle/A Einstein CC Echat
94000	CRETEIL	94 CRETEIL Avenue du nouveau Monde Promotion
94000	CRETEIL	30 Allée du Commerce
94000	CRETEIL	68 Avenue Gal P Billotte
94000	CRETEIL	Zac des Sarrazins /F Mitterand
94100	ST MAUR	4/6 Rue de La Varenne
94100	SAINT MAUR DES FOSSES	Place de la Louvière
94100	ST MAUR	95 Avenue Joffre
94120	FONTENAY SOUS BOIS	165 Boulevard Gallieni
94130	NOGENT SUR MARNE	110 B BD DE STRASBOURG
94130	NOGENT/MARNE	5 Avenue de Joinville
94130	NOGENT/MARNE	25 Bld de Strasbourg
94130	NOGENT/MARNE	21 Rue Héros Nogentais
94140	ALFORTVILLE	50 Rue Victor Hugo
94140	ALFORTVILLE	Place Goujons/Rue Dolet
94140	ALFORTVILLE	2 Boulevard Carnot
94140	ALFORTVILLE	CC Grands Ensembles/R Choisy
94140	ALFORTVILLE	90/90 Bis Rue Paul Vaillant Couturier
94160	ST MANDE	25/29 Avenue Joffre
94160	ST MANDE	9 Rue du Parc
94160	ST MANDE	69 Avenue du Gal de Gaulle
94170	LE PERREUX/MARNE	7 Rue de la Station
94170	LE PERREUX/MARNE	210 Av Pierre Brossolette
94170	LE PERREUX/MARNE	57 Avenue P, Brossolette
94190	VILLENEUVE/GEORGES	85 Av du Président Kennedy
94190	VILLENEUVE/GEORGES	2 Rue Henri Janin
94200	IVRY SUR SEINE	86 BD Paul Vaillant Couturier
94200	IVRY	19-23 rue Lenine
94200	IVRY SUR SEINE	27 BD DE BRANDEBOURG
94200	IVRY	25/27 RUE PIERRE BROSSOLETTE
94220	CHARENTON	11 Avenue de la Liberté

94220	CHARENTON	1 Rue du Gal Leclerc
94230	CACHAN	26 Avenue du Pont Royal
94240	L HAY LES ROSES	6 Rue Dispan
94250	GENTILLY	30 Rue Auguste Blanqui
94250	GENTILLY	67 rue Charles Frerot
94260	FRESNES	35/45 Avenue de la Paix
94260	FRESNES	7 Place de l'Eglise
94270	KREMLIN BICETRE	36/38 Avenue de Fontainebleau
94270	KREMLIN BICETRE	25 Avenue Charle Gide
94290	VILLENEUVE/ROI	55 Rue Gal de Gaulle
94300	AUBERVILLIERS	67 rue du Landy
94300	VINCENNES	99 rue de Fontenay
94300	VINCENNES	64 AV DE PARIS
94300	VINCENNES	12 rue de Fontenay
94300	VINCENNES	13/15 rue des Vignerons
94300	VINCENNES	130/132 Rue Defrance
94320	THIAIS	2 Bis Avenue 25 AOUT 44
94320	THIAIS	1 Rue de lorraine/Pavé Grignon
94320	THIAIS	99 Avenue René Panhard
94340	JOINVILLE/PONT	Avenue Gal Galliéni/Stud Joinville
94350	VILLIERS/MARNE	42 Rue du Gal de Gaulle
94360	BRY SUR MARNE	70 Grande rue Charles de Gaulle
94370	SUCY EN BRIE	CC Bruyères/2 Rue Faisan Doré
94370	SUCY EN BRIE	4 Rue Ludovic Halevy
94380	BONNEUIL	CC St Exupéry
94400	VITRY/SEINE	25 Av Lucien Français
94400	VITRY/SEINE	CC du 8 Mai 45
94400	VITRY SUR SEINE	3 avenue de la République
94410	ST MAURICE	56 Bis Av Mal Lattre deTtassigny
94420	PLESSIS TREVISE	30/32 Rue Ardouin
94430	CHENNEVIERS S/MARNE	Route du Plessis/Rabelais
94430	CHENNEVIERES	Rue d'Amboile
94500	CHAMPIGNY	37 Av. du 8 mai 45
94500	CHAMPIGNY SUR MARNE	22 RUE JEAN JAURES
94500	CHAMPIGNY	Rue Albert Thomas
94500	CHAMPIGNY	625 Av Maurice Thorez
94500	CHAMPIGNY	29 rue roger Salengro
94550	CHEVILLY LA RUE	1 Allée Costes & Bellonte CC Sud
94600	CHOISY LE ROI	9 Rue Louise Michel
94600	CHOISY LE ROI	64 Rue d'Alforville
94600	CHOISY LE ROI	141/145 Av Mal de Lattre de Tassigny
94600	CHOISY LE ROI	2 RUE DU FOUR
94600	CHOISY LE ROI	12 avenue Gambetta
94600	CHOISY LE ROI	6 Avenue Victor Hugo
94700	MAISONS ALFORT	78/80 Av du Général Leclerc
94700	MAISONS ALFORT	226 AV DE LA REPUBLIQUE
94700	MAISONS ALFORT	102 Av du gal de Gaulle
94700	MAISON ALFORT	22 Rue De Mesly

94700	MAISONS ALFORT	60 Avenue Gambetta
94800	VILLEJUIF	CC les Lozaitz Place Rodin
94800	VILLEJUIF	7/11 Bld Paul Vaillant Couturier
94800	VILLEJUIF	7 avenue de la République
95000	CERGY PONTOISE	CC les Touleuses
95100	ARGENTEUIL	13 Rue Dr Leray
95100	ARGENTEUIL	164 Avenue J Jaurès
95120	ERMONT	Centre Commercial des Chênes
95130	PLESSIS BOUCHARD	68 Chaussée Jules César
95140	GARGES/GONESSES	Angle J Goujon/Com Paris
95160	MONTMORENCY	6 Rue de Pontoise
95170	Deuil/Barre	7-9 RUE D'ORMESSON
95200	SARCELLES	21 Bld Albert Camus
95250	BEAUCHAMP	155 Chaussée Jules César
95300	PONTOISE	4 RUE Carnot
95310	ST OUEN AUMONE	Rue du Parc CC Chennevières
95330	DOMONT	91 Rue A Briand CC L Raies
95500	GONESSE	CC Fauconnière/M Sangnier
95870	BEZONS	1-13 RUE DE L'AGRICULTURE
95880	ENGHEIN/BAINS	9 Rue du Gal de Gaulle
02700	TERGNIER	1 Bld Gustave Gregoire
06400	CANNES	84 Av du Mal Juin
75009	PARIS	86 RUE D'AMSTERDAM
75013	PARIS 13	76 RUE BOBILLOT
75014	PARIS 14	94 RUE DIDOT
75017	PARIS 17	126 BD BERTHIER
75018	PARIS	44 RUE CAULINCOURT
75019	PARIS	2 RUE LAUZIN
91120	PALaiseau	27 RUE LEON BOURGEOIS
91170	VIRY CHATILLON	42 RUE De Provence
91400	ORSAY	20 RUE CHARLES DE GAULLE
91480	QUINCY SOUS SENART	6 RUE DE BOISSY SAINT LEGER
92100	BOULOGNE BILLANCOURT	99 AV EDOUARD VAILLANT
92110	CLICHY	7-9 RUE PAUL SIGNAC
92120	MONTROUGE	99 AV HENRI GINOUX
92250	LA GARENNE COLOMBES	90 boulevard National
92300	LEVALLOIS PERRET	25 RUE MARCEL CERDAN
92340	BOURG LA REINE	8 RUE RENE ROECKEL
93190	LIVRY GARGAN	74 AV ARISTIDE BRIAND
93270	SEVRAN	10 RUE DE SAVIGNY
93380	PIERREFITTE SUR SEINE	4 RUE DU GENERAL MOULIN
94100	ST MAUR DES FOSSES	88 RUE GARIBALDI
94120	FONTENAY SOUS BOIS	2 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE
94130	NOGENT SUR MARNE	29 RUE HOICHE
94260	FRESNES	RUE du Dr Charcot
94310	ORLY	Voie des Saules
94320	THIAIS	61/67 BD DE STALINGRAD
94410	ST MAURICE	2 RUE DES RESERVOIRS

95200
95570

SARCELLES
BOUFFEMONT

71 RUE PIERRE BROSSOLETTE
PL VAUBAN